

## GUIDE D'ADMISSION DE L'ÉCOLLECTIF POUR 2025-2026

### Rubriques

<b>L'école primaire de l'Écollectif</b> .....	1
<b>Le processus d'admission</b> .....	2
<b>Les contributions financières demandées par l'école</b> .....	4
<b>La place des parents dans la vie de l'Écollectif</b> .....	4
<b>Les contributions financières demandées par l'association « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif »</b> .....	7
<b>Le service de garde L'Éco des Vents</b> .....	9

### L'école primaire de l'Écollectif

L'école primaire de l'Écollectif est une école publique faisant partie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Elle compte six groupes, de la première à la sixième année, dont certains sont multi-niveaux. Les élèves de l'Écollectif cohabitent avec des élèves de l'école de quartier, l'école primaire des Quatre-Vents.

#### Vision de l'école

Par l'engagement et la collaboration de son personnel ainsi que par l'implication des parents de l'école, l'Écollectif favorise le développement global et la réussite scolaire de tous les élèves par le biais de divers projets intégrateurs où les expériences culturelles, sportives et écologiques sont mises en valeur.

#### L'enfant et le parent à l'Écollectif

À l'Écollectif, l'enfant :

- S'engage dans des projets ouverts alimentant sa curiosité intellectuelle;
- Développe son autonomie et son sens des responsabilités;
- S'épanouit à son rythme, personnellement et collectivement;
- Pratique quotidiennement la coopération;
- Découvre et exerce sa créativité.

À l'Écollectif, le parent :

- S'engage activement dans le milieu de vie de son enfant;
- Collabore à la réalisation des activités éducatives.

- Est membre de la communauté éducative alternative l'Écollectif (CÉAÉ).

## Le processus d'admission

Étant reconnue par le CSS comme une école à vocation particulière, le processus d'admission est un processus administratif qui appartient à l'école et qui se définit par les étapes suivantes :

### 1- Soirée d'information obligatoire (Mercredi 15 janvier 2025 à 18h)

En janvier, tenue d'une soirée d'information pour les parents et partage des documents nécessaires à une demande d'inscription.

- Prenez note qu'il y aura une journée porte ouverte (facultative). Les parents intéressés ont la possibilité de visiter l'école avec leur enfant. Lors de cette journée, les classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> années accueillent et guident les familles dans leur visite de l'Écollectif en action. Pour effectuer cette visite vous devez obligatoirement prendre rendez-vous (lors de la soirée d'information ou en communiquant avec le secrétariat de l'école)
- Cette rencontre n'est pas obligatoire pour les parents qui ont déjà un enfant l'Écollectif.

### 2- Guide d'admission

Chaque parent doit lire le présent guide d'admission afin de prendre connaissance des particularités de l'Écollectif.

### 3- Compléter la demande d'admission en ligne avant la date limite (Vendredi 24 janvier 2025 16h)

Demande d'admission complétée par les parents précisant leurs motivations dans le choix de l'Écollectif (questionnaires différents selon si c'est le premier enfant de la famille ou les suivants).

### 4- Inscription à votre école de quartier

Pour faire la demande d'admission pour votre enfant à l'Écollectif, vous devez obligatoirement l'inscrire à votre école de quartier.

### 5- Grille d'évaluation complétée en ligne par le/la titulaire actuel(le) de l'enfant avant la date limite (Vendredi 21 février 2025)

La grille cible, à différents degrés, les éléments travaillés à l'Écollectif :

- Environnement scolaire (autonomie, gestion des tâches, relations avec les pairs et avec l'adulte);
- Environnement familial (présence, support);
- Attitude face à la tâche (attention, persévérance);
- Attitude en fonctionnement de groupe (respect des règles, participation).

Les questions nous permettent d'établir un portrait général de l'enfant avec une section pour des commentaires de l'enseignant ou de la direction de l'école de quartier que votre enfant fréquente. Cette grille est confidentielle, demeure la propriété de l'école l'Écollectif et les parents n'y ont pas accès.

### **6- Analyse de la grille d'évaluation et de la demande d'admission des parents**

En comité, composé d'enseignantes et d'un membre de la direction, les documents sont passés en revue et analysés. Une cote est attribuée à chaque candidature.

### **7- Date de transmission des décisions aux parents**

Vous recevrez par courriel une réponse de la part de la direction adjointe à la fin mars ou au début avril. Veuillez noter que vous aurez 24 heures pour nous répondre.

### **Spécifications :**

- L'école n'est pas responsable du nombre de places disponibles;
- Le nombre de places disponibles varie selon les années;
- La capacité d'accueil de l'école est limitée;
- L'acceptation des élèves se fait à partir d'un seuil déterminé par le comité de sélection;
- La fratrie qui est au-dessus du seuil est priorisée. Dans le cas d'élèves d'une fratrie qui est légèrement en bas du seuil, une communication sera faite par la direction à l'école de quartier. Cela implique donc que la fratrie n'est pas acceptée d'emblée;
- Les parents des élèves refusés dont le frère et/ou la sœur est déjà à l'école seront contactés par la direction, à la fin du processus. Les parents des autres élèves refusés ou placés sur la liste d'attente sont avisés par courriel;
- Un enseignant ne peut siéger sur le comité de sélection si un membre de sa famille fait une demande d'admission.

**Lieu de résidence hors du territoire du CSSRS :** Il est possible de déposer une demande d'admission si vous ne résidez pas sur le territoire du CSSRS.

**Frais pour le transport scolaire :** Si vous habitez sur le territoire du CSSRS et à plus de 1,6 km de l'école, des frais de 150\$/enfant (actuellement) s'appliquent pour avoir accès au transport scolaire étant donné que nous sommes une école à vocation particulière.

**Frais d'encadrement et de surveillance du midi :** Les frais d'encadrement et de surveillance du midi seront facturés par le CSSRS et sont les mêmes que dans les autres écoles primaires régulières du Centre de services.

**Date de conservation des demandes :** Toutes les demandes sont conservées jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Un parent désireux de refaire une demande l'année suivante doit compléter les documents à nouveau mais n'est pas tenu d'assister à la soirée d'information obligatoire.

## Les contributions financières demandées par l'école

### Frais de projets

L'Écollectif étant une école proposant la pédagogie par projets, un montant de 50\$ par enfant est demandé par l'école lors de l'Entrée administrative. Ce montant sert à concrétiser les projets choisis par les enfants durant l'année scolaire (matériel spécialisé, sorties supplémentaires, invités spéciaux ou autres).

50\$ par enfant

Échéance : Entrée administrative (date à venir)

### Activités pédagogiques (Scientifiques, artistiques, culturelles, environnementales et sportives)

De nombreuses sorties et activités pédagogiques sont proposées aux enfants afin de favoriser leur développement global où les expériences culturelles, sportives, scientifiques et écologiques sont mises en valeur.

Montant : 90 \$ par enfant

Échéance : Entrée administrative (date à venir)

### Cahiers d'activités de maisons d'éditions et cahiers « maison »

Ces cahiers pédagogiques permettent de soutenir les apprentissages des élèves. Les cahiers type maison d'édition peuvent être absents ou au nombre de 1 ou 2 selon la classe. Les cahiers de type « maison » sont présents dans chacune des classes.

Cahier de l'élève (mathématiques, maison d'édition) : entre 15\$ et 25\$ par cahier

Cahier maison (reproduction) : montant approximatif de 30\$

## Place des parents dans la vie de l'Écollectif

Une des grandes particularités à l'Écollectif est de valoriser une collaboration constante avec les parents. Ceux-ci participent, par leur implication aux différents projets et activités, à la création d'un milieu de vie stimulant et enrichissant pour les enfants. Chaque famille doit donner 25 heures par année à la collectivité. Tenant compte des horaires variés, des talents et ressources de chacun, les façons de s'impliquer sont très diversifiées. Voici quelques-unes des sources d'implication mais libre à vous d'en proposer de nouvelles qui vous permettront de partager avec les enfants des moments extraordinaires. Le plaisir est assuré !

## **Structure d'implication parentale**

### **Le Conseil d'établissement (CÉ)**

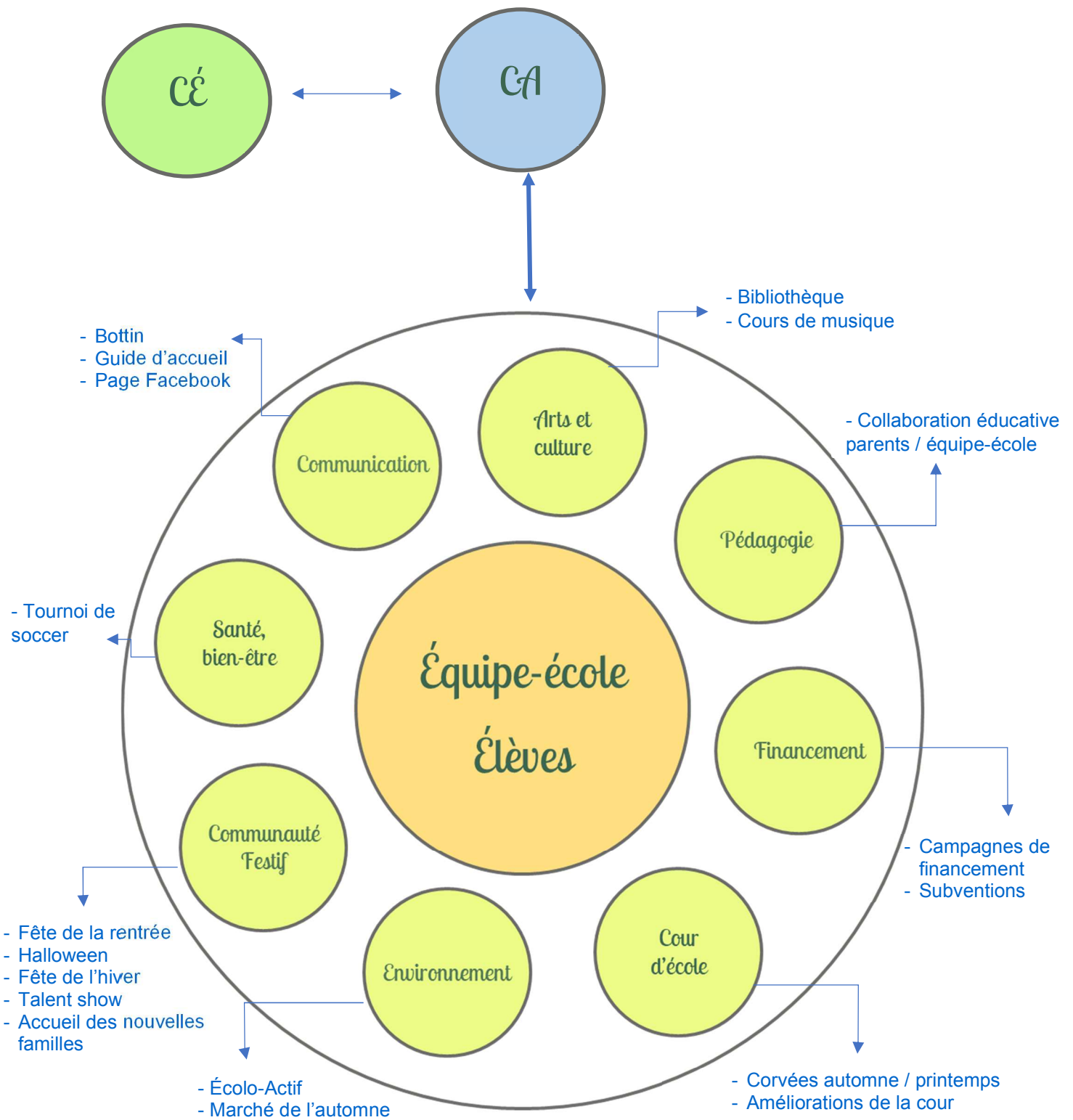
Tel que le prescrit la loi sur l'instruction publique du Québec (LIP), [le Conseil d'établissement \(CÉ\) chapeaute les décisions majeures concernant l'école](#). Il possède, entre autres, les pouvoirs d'adopter le projet éducatif, budget de fonctionnement, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, les règles de régie interne, et les modalités d'application du régime pédagogique (grille-matières et normes d'évaluation), la programmation des activités éducatives, etc. La direction doit consulter le CÉ notamment en ce qui a trait aux manuels scolaires et doit solliciter son avis sur les différents besoins de l'école. Le CÉ donne son avis sur toute question facilitant la bonne marche de l'école ainsi que sur tout sujet susceptible d'assurer une meilleure organisation des services dispensés par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS). Quatre parents sont y siègent comme représentants des parents. Y siègent aussi notamment la direction et des représentants des enseignants et du service de garde.

### **La Communauté Éducative Alternative de l'Écollectif (CÉAÉ) et son conseil d'administration (CA)**

La Communauté Éducative Alternative l'Écollectif (CÉAÉ) est une organisation à but non lucratif indépendante du CSSRS. Son conseil d'administration (CA) agit à titre d'organisme de participation des parents (OPP) tel que le suggère la LIP. La CÉA suggère différents espaces d'implication pour les parents (voir page suivante). Son CA assure le lien entre eux et s'assure de leur bon fonctionnement.

La structure d'implication parentale comporte 8 espaces dans lesquels les parents peuvent s'impliquer de façon continue (tâches récurrentes) ou ponctuelle (escouade créée temporairement pour la mise en place d'un projet ponctuel).

# GUIDE D'ADMISSION DE L'ÉCOLLECTIF POUR 2025-2026



Outre l'implication dans l'élaboration et la mise en place de projets ponctuels, la communauté de parents peut également s'impliquer dans les nombreuses tâches récurrentes annuelles telles que la gestion de la bibliothèque, l'organisation de cours de musique, la création du bottin de contacts, etc. Ou encore, offrir une aide :

- Aider en classe
- Donner des ateliers en classe
- Participer à un espace/conseil d'administration/conseil d'établissement
- Faire du transport lors des sorties
- Offrir de l'aide lors de travaux manuels
- Offrir de l'aide ou une présence lors d'activités spéciales
- Accompagner lors d'une sortie
- Autres (soutenir son enfant, messages courriels, trouver du matériel en réponse aux demandes des profs, etc.)

### **Les contributions financières demandées par la « Communauté Éducative Alternative de l'Écollectif »**

Lorsqu'un enfant fréquente l'Écollectif, sa famille devient membre de la Communauté éducative alternative (CÉAÉ). Une contribution financière annuelle est demandée à toutes les familles afin de veiller au bon fonctionnement des tâches récurrentes telles que la gestion de la bibliothèque, l'entretien des aménagements réalisés par la communauté dans la cour d'école et la gestion financière des projets mis en place par les parents.

Montant de la contribution\*:

40 \$ pour 1 enfant

75\$ pour 2 enfants

110\$ pour 3 enfants

Échéance : lors de l'inscription (mai-juin de l'année scolaire précédente)

### **Modes de paiement**

Le paiement peut être fait de diverses manières toujours en indiquant le nom de l'enfant (ou des enfants).

- Par virement Interac : Faire le virement à [tresorerie@ecollectif.com](mailto:tresorerie@ecollectif.com)

Question : nom de votre enfant / réponse : alternative

- En argent : Déposer le paiement exact comptant dans une enveloppe scellée dans la boîte postale du CA située dans la salle de photocopie du secrétariat.
- Par chèque : Déposer le chèque dans une enveloppe scellée dans la boîte postale du CA située dans la salle de photocopie du secrétariat. Le chèque doit être libellé au nom de la « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif »

## GUIDE D'ADMISSION DE L'ÉCOLLECTIF POUR 2025-2026

\*Un reçu fiscal peut être émis sur demande.

### Sommaire des coûts

Écollectif	
Frais de projet	50\$
Activités pédagogiques (Scientifiques, artistiques, culturelles et sportives)	90\$
Cahiers de l'élève (mathématiques, maisons d'éditions).	Entre 20\$ et 30\$
Cahiers « maisons » (reproduction)	+/- 30\$
L'ensemble des coûts école sont revus et approuvés à chacune des années au Conseil d'établissement de l'école Écollectif.	
Échéance paiements : Entrée administrative (date à venir)	
CÉAÉ (Communauté éducative alternative l'Écollectif)	
Cotisation volontaire à l'association « Communauté Éducative Alternative l'Écollectif ».	40 \$ pour 1 enfant 70 \$ pour 2 enfants 110\$ pour 3 enfants
Les contributions à la Communauté Éducative Alternative de l'Écollectif sont gérées par le conseil d'administration de la CÉAÉ et servent au financement des tâches récurrentes et des projets ponctuels mis en place par les parents. Ces contributions sont bonifiées grâce à l'organisation de campagnes de financement.	
Échéance : lors de l'inscription (mai-juin de l'année scolaire précédente)	



## Le service de garde L'Éco des Vents

Le service de garde L'Éco des Vents regroupe des élèves de l'Écollectif ainsi que des élèves de Quatre-Vents.

### Objectifs généraux

Offrir :

- Un service de garde qui assure la quiétude des parents;
- Aux enfants un environnement assurant leur santé et leur sécurité, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école;
- Un milieu de vie intéressant où les enfants peuvent faire valoir leurs choix;
- Des activités qui leur permettent de faire valoir leurs intérêts et leurs talents;
- Des activités qui permettent de bouger et de canaliser leur énergie.

**Inscription :** L'inscription au service de garde est prévue à la fin du mois d'avril pour l'année suivante. Il est important de compléter le formulaire à ce moment précis afin de permettre la planification adéquate des ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service de garde. Un formulaire par enfant et par parent (si garde partagée) doit être complété.

**Fratrie journées pédagogiques :** Les frères et les sœurs d'élèves de l'Écollectif qui fréquentent une autre école du CSSRS peuvent participer aux journées pédagogiques à l'Écollectif si les parents le souhaitent.

### Heures d'ouverture

Période du matin : 7 h à 9 h

Période du midi : 11 h 55 à 12 h 55

Période de fin de journée : 15 h 45 à 18 h

Le service de garde est fermé de 13 h 10 à 14 h 45

**Contact :** Marie-Ève Brassard-L'Espérance, technicienne en service de garde

Téléphone : 819-822-5672 poste 32711

Courriel : [sdg-quatrevents@csrs.qc.ca](mailto:sdg-quatrevents@csrs.qc.ca)